

Plan d’action de la Régie de la santé des Premières Nations produit en réponse aux constatations et aux recommandations formulées dans le *Rapport 7 — La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique*, l’un des rapports de l’automne 2015 du vérificateur général du Canada
Mise à jour : juillet 2016

Introduction

L’un des rapports produits par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) à l’automne 2015 s’intitule *La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique*.

Le rapport porte principalement sur la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique. Prévu au départ comme une étude, l’exercice a aussi donné lieu à un audit.

L’étude avait pour objet d’informer le Parlement sur les efforts déployés par les Premières Nations de la Colombie-Britannique et Santé Canada pour surmonter les obstacles structurels signalés dans le *Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada* (juin 2011). L’audit, quant à lui, devait servir à déterminer si la Régie avait élaboré et mis en œuvre certains éléments d’un cadre de reddition de comptes et de gouvernance. L’audit a été réalisé après que des allégations anonymes aient été portées à la connaissance du BVG.

Dans son rapport, le BVG adresse à la Régie cinq recommandations devant lui permettre de remédier aux lacunes observées relativement à sa gestion des conflits d’intérêts et des allégations d’inconduite, à la dotation en personnel et à ses politiques de rémunération. Le BVG recommande par ailleurs à Santé Canada de collaborer avec la Régie afin d’assurer la mise en œuvre d’un cadre solide de reddition de comptes et de gouvernance.

Recommandation du BVG	Réponse	Mesures et échéancier	Progrès réalisés
La Régie de la santé des Premières Nations devrait réviser les politiques constituant son cadre de reddition de comptes et de gouvernance afin qu’elles soient conformes aux exigences définies dans l’Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé par les Premières nations et comparables à celles établies dans des organisations similaires qui sont financées par l’État. La Régie devrait aussi élaborer des directives précises sur la mise en œuvre et la surveillance de chacune des politiques.	La Régie de la santé des Premières Nations en voie de prendre les mesures suivantes : réviser ses politiques et les guides de procédures nécessaires à leur mise en œuvre pour s’assurer de respecter l’Accord-cadre tripartite; intégrer les particularités culturelles et les approches des Premières Nations; examiner les pratiques exemplaires en vigueur dans le secteur; et tenir compte des procédures en vigueur au sein d’autres organismes publics et du secteur privé.	Livrables 1. Produire un nouveau cadre de politique prévoyant une série de politiques normalisées, dont de nouvelles politiques, directives et procédures. Ces dernières décrivent des lignes directrices précises sur l’application des politiques. 2. Examiner et surveiller les politiques de la Régie pour déterminer celles qui sont lacunaires, à modifier ou à maintenir telles quelles. Soumettre les politiques nouvelles ou modifiées à l’attention du conseil d’administration sur une base prioritaire. 3. Fournir de la formation et de l’orientation au personnel sur les politiques nouvelles ou modifiées. 4. Faire rapport chaque mois sur la formation concernant des politiques clés.	Nouvelles politiques sur les finances et les RH présentées au conseil d’administration et approuvées par lui en mai 2016. L’examen des politiques par les comités sera dorénavant à l’ordre du jour des réunions trimestrielles. Seront alors proposés, par le comité concerné, de nouvelles politiques, des modifications aux politiques existantes ou le maintien d’autres politiques. Des communiqués et du matériel de formation additionnels, destinés à faire connaître les nouvelles politiques et procédures de RH, sont en cours de rédaction.

Plan d'action de la Régie de la santé des Premières Nations produit en réponse aux constatations et aux recommandations formulées dans le *Rapport 7 — La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique*, l'un des rapports de l'automne 2015 du vérificateur général du Canada
Mise à jour : juillet 2016

Recommandation du BVG	Réponse	Mesures et échéancier	Progrès réalisés
		Date d'achèvement prévue 1. Cadre – adopté en février 2016. 2. Examen des politiques – en cours. 3. Politiques de RH – formation et orientation prévues pour le 2 ^e trimestre. Mises à jour apportées aux politiques financières. 4. Rapports – production de rapports mensuels sur les politiques clés qui font l'objet d'une formation grâce au tableau de bord de la direction.	

Plan d'action de la Régie de la santé des Premières Nations produit en réponse aux constatations et aux recommandations formulées dans le *Rapport 7 — La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique*, l'un des rapports de l'automne 2015 du vérificateur général du Canada
Mise à jour : juillet 2016

Recommandation du BVG	Réponse	Mesures et échéancier	Progrès réalisés
La Régie de la santé des Premières Nations devrait examiner le conflit d'intérêts signalé dans l'allégation formulée et examiner de façon régulière tout autre conflit d'intérêts réel ou perçu, pour déterminer s'ils sont adéquatement atténués. La Régie devrait également présenter périodiquement au conseil d'administration un rapport sur les résultats de ses examens.	La Régie de la santé des Premières Nations est en voie d'améliorer sa politique et son guide de procédures visant les conflits d'intérêts, notamment les mesures préventives. Elle s'assurera que les dossiers contiennent la documentation appropriée, notamment les lettres de procédures envoyées lorsque des conflits d'intérêts sont cernés.	Livrables - Politique et procédures sur les conflits d'intérêts. - Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts, examiné et confirmé par le personnel. - Lorsqu'il y a apparence de conflit d'intérêts, le service des RH aide l'employé et son supérieur à prendre les mesures correctives nécessaires. Date d'achèvement prévue - Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts a été publié et distribué à l'ensemble du personnel en mai 2016. - La collecte des formulaires de déclaration est en cours. En juin 2016, plus de 87 % des formulaires avaient été remplis.	La nouvelle politique sur les conflits d'intérêts et les procédures connexes ont été approuvées par le conseil d'administration de la Régie en mai 2016. Une série de mesures améliorées a été mise en place : elles amènent les nouveaux employés à déclarer toute apparence de conflit d'intérêts susceptible d'exister avant leur date d'embauche et permettent de s'assurer que chacun a conscience de son obligation d'informer son supérieur s'il se trouve dans une situation de conflit d'intérêts; dans le cas des employés déjà en place, les mesures prévoient un processus servant à déclarer toute apparence de conflit d'intérêts. Une procédure de production de rapports en ligne a été élaborée et mise en œuvre au 1^{er} trimestre de l'exercice 2016-2017. Des rapports trimestriels sont maintenant présentés au conseil d'administration.

Plan d'action de la Régie de la santé des Premières Nations produit en réponse aux constatations et aux recommandations formulées dans le *Rapport 7 — La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique*, l'un des rapports de l'automne 2015 du vérificateur général du Canada
Mise à jour : juillet 2016

Recommandation du BVG	Réponse	Mesures et échéancier	Progrès réalisés
La Régie de la santé des Premières Nations devrait s'assurer que toutes les allégations d'inconduite au travail font l'objet d'une enquête conformément à sa politique sur les enquêtes administratives et que des mesures adéquates sont prises pour mener les enquêtes selon des lignes directrices préétablies. La Régie devrait également s'assurer que les enquêtes sont documentées de manière adéquate et que des mesures correctives sont prises au besoin.	La Régie de la santé des Premières Nations fera enquête, selon des modalités normalisées, sur toutes les plaintes déposées. Elle s'emploie à améliorer la documentation de ses enquêtes administratives, et une politique sur la dénonciation des abus est diffusée auprès des employés de la Régie.	Livrables : service téléphonique pour les dénonciateurs et politique sur le respect en milieu de travail. Date d'achèvement prévue • Service téléphonique pour les dénonciateurs – adopté en août 2015 • Politique sur le respect en milieu de travail – adoptée en mai 2016	Les nouvelles politiques et procédures ont été approuvées. Des outils d'enquêtes ont été élaborés et mis en œuvre; ils permettent d'assurer la documentation voulue et la prise des mesures correctives nécessaires. Une formation sur le respect en milieu de travail est en cours d'élaboration et doit être déployée dans l'ensemble de l'organisation aux 2^e et 3^e trimestres.

Plan d'action de la Régie de la santé des Premières Nations produit en réponse aux constatations et aux recommandations formulées dans le *Rapport 7 — La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique*, l'un des rapports de l'automne 2015 du vérificateur général du Canada
Mise à jour : juillet 2016

Recommandation du BVG	Réponse	Mesures et échéancier	Progrès réalisés
La Régie de la santé des Premières Nations devrait s'assurer que ses dossiers montrent que ce sont les candidats les plus compétents qui sont embauchés, conformément aux exigences établies dans l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé par les Premières nations.	La Régie de la santé des Premières Nations a recruté du mieux qu'elle a pu les employés dont elle avait besoin, au moyen d'un cadre de politique préliminaire, car elle devait respecter des délais très serrés pour assurer le succès de ce transfert unique de responsabilités, le premier du genre au Canada. La Régie déploie actuellement des efforts supplémentaires pour améliorer ses politiques en matière de recrutement et de sélection afin de cibler les candidats les plus qualifiés. Elle prévoit notamment améliorer ses procédures et les méthodes de documentation.	Livrables : politique en matière de recrutement et de sélection, directive et procédures à l'intention des cadres. Date d'achèvement prévue : L'approbation définitive du conseil d'administration est prévue pour novembre 2016.	La politique et les procédures en matière de recrutement et de sélection ont été élaborées ou révisées en fonction des pratiques exemplaires actuelles. La politique a été présentée au comité de gouvernance des RH du conseil d'administration en juillet 2016. Une vérification de tous les dossiers de recrutement et d'employés (tous les employés de la Régie depuis sa création) est en cours.

Plan d'action de la Régie de la santé des Premières Nations produit en réponse aux constatations et aux recommandations formulées dans le *Rapport 7 — La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique*, l'un des rapports de l'automne 2015 du vérificateur général du Canada
Mise à jour : juillet 2016

Recommandation du BVG	Réponse	Mesures et échéancier	Progrès réalisés
La Régie de la santé des Premières Nations devrait parachever sa politique sur la rémunération des cadres supérieurs et la soumettre à l'approbation du conseil d'administration.	La Régie de la santé des Premières Nations s'emploie à mettre en œuvre une politique sur la rémunération des cadres, qui a été approuvée par le conseil d'administration. Cette politique décrit les principes directeurs qui se rattachent à la rémunération et aux avantages sociaux, le barème de rémunération et les pratiques en la matière. Il faut savoir que l'examen de la rémunération des cadres supérieurs commandé par la Régie indique que la rémunération des cadres de la Régie est comparable à celle d'autres organisations de taille similaire, qui offrent des services semblables. Deux autres examens indépendants de la rémunération des cadres ont été réalisés par le passé (au printemps 2013 et au printemps 2014), pour veiller à ce que les pratiques de la Régie soient concurrentielles et conformes à celles d'organisations comparables.	Livrable : politique sur la rémunération des cadres. Date d'achèvement prévue : août 2016.	La politique sur la rémunération des cadres a été élaborée et devrait être approuvée par le conseil d'administration de la Régie en août 2016.